

## En bref

Le projet de développement Thibault Sud est situé dans la zone industrielle I-01. Les usages qui y sont permis se retrouvent ici:

### Grille d'usage

#### URBANISME

Des démarches pour modifier cette zone industrielle en zone mixte résidentielle ont été effectuées en 2022. Toutefois, celles-ci doivent être reprises afin qu'elles puissent être légalement applicables.

Pour permettre la réalisation de la phase I du projet (ajout de deux immeubles de huit logements), le Village devra procéder à des travaux de réfection et d'élargissement du chemin Kindanane.

#### AQUEDUC

Les coupures d'eau de la dernière année sont le résultat d'incidents techniques (ex. bris de conduites ou d'équipement relié à des interruptions de courants). La capacité du puits d'Abercorn a été estimée à l'époque à 1363.8 litres/minute. À titre indicatif seulement (sans tenir compte des facteurs de sécurité), en tenant compte d'une consommation moyenne au Québec de 250 litres/personnes/jour, celui-ci pourrait répondre aux besoins de plus de 7000 personnes.

#### ÉGOUT ET ÉPURATION DES EAUX

Le système d'égout et de traitement des eaux usées du Village peut accueillir entre 146 et 183 nouveaux logements, selon une étude de la firme FNX réalisée en 2023.

#### PROCHAINES ÉTAPES

Une résolution sera soumise au Conseil afin de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec de revoir la vitesse sur la route 139, entre les intersections des rues Thibault Nord et Thibault Sud, afin d'améliorer la sécurité des usagers de la route. De plus, cela permettra aux résidents des développements futurs d'accéder directement à la route 139, sans passer sur la rue Thibault et ce, dans le but d'améliorer la sécurité des piétons.

Le plan d'urbanisme et la grille de la zone I-01 devront être modifiés afin notamment de retirer certains usages (ex.: industriels) et d'en ajouter d'autres, comme les usages résidentiels.

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques devra donner son accord afin que le projet de développement puisse aller de l'avant.